



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
le 31 janvier à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX et Marie-Laure THEPENIER

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Johnny GAUTRON et Jean-Pierre MARTINEAU, Rodolphe GODIN et Eric POUGETOUX

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Lucie MAHUTEAU donne pouvoir à Mme Catherine LACOUX

M. Claude ABLITZER donne pouvoir à M. Janick ALARY

M. Nicolas PALACH donne pouvoir à Mme Katia PELTIER

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

Mme Brigitte ROY

Mme Olivia COTTEY

Mme Mireille de la CROMPE est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Présentation du rapport : Janick ALARY

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **13 décembre 2021**, tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
023/2021	Conditions particulières du contrat d'assurance du personnel CIGAC Période du 01/01/2022 au 31/12/2025	Assurance du Personnel CIGAC pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025

ADMINISTRATION GENERALE

3. Modification de la composition de la commission de contrôle des élections - mandat 2020 -2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la désignation des membres suivants pour la constitution de la commission de contrôle de la commune d'Azay-sur-Cher :

Membres titulaires :

- M. Eric POUGETOUX
- M. Johnny GAUTRON
- M. Jean-Pierre MARTINEAU
- Mme Brigitte ROY
- Mme Olivia COTTEY

Membres suppléants :

- M. Claude DAMOTTE
- M. Martial AUGER

4. Modification de la composition des commissions municipales « vie locale » et « cimetière »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

-DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentation des membres des commissions municipales,

- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions municipales n°1 « vie locale » et n°4 « cimetière » à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- **PROCLAME** élus les membres suivants :

Commission municipale n°1 : vie locale

Paul-Emile BELLALOUM, Katia BOIS, Mireille de la CROMPE, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN, Patricia HULAK, Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU, Marc MIOT, Katia PELTIER, Eric POUGETOUX, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Olivia COTTEY et Brigitte ROY.

Commission municipale n°4 : cimetière

Johnny GAUTRON, Eric POUGETOUX, Brigitte ROY, Lucie MAHUTEAU et Claude DAMOTTE.

PRECISE que les autres commissions municipales sont maintenues dans leur composition.

5. Modification de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

-**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentation des membres de la commission d'appel d'offres,

- **PROCEDE** à l'élection des membres à voix délibérative, conformément aux dispositions du CGCT (une seule liste déposée).

Liste A : trois titulaires	Liste A : trois suppléants
Katia PELTIER Christine SACRISTAIN Martial AUGER	Jean-Pierre MARTINEAU Eric POUGETOUX Brigitte ROY

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	20
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art L65 du code électoral).....	0
e .Nombre de suffrages exprimés [b - c-d]	20
f. Majorité absolue	11

Ont été élus :

- titulaires : Mme Katia PELTIER, Mme Christine SACRISTAIN et M. Martial AUGER
- suppléants : M. Jean-Pierre MARTINEAU, M. Eric POUGETOUX et Mme Brigitte ROY

pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Le Conseil municipal, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, **DECIDE** de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

6. Approbation du projet d'aménagement de l'espace du jardin pédagogique et de sa dénomination « Jardin pédagogique Georges Blanc - Maire d'Azay-sur-Cher de 1947 à 1959 »

Entendu la présentation du rapporteur, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le principe d'aménagement du terrain AC 1012 d'une surface de 453 m² (anciennement terrain MAGNIER) afin de le destiner à un usage de jardin pédagogique ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations et demandes d'autorisations nécessitées par l'aménagement dudit terrain ;
- **PRECISE**, s'agissant des dépôts d'autorisations d'occupation des sols que ces dernières font l'objet d'une délégation du Conseil municipal dans le cadre de l'application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (alinéa 27) ;
- **APPROUVE** la dénomination de cet espace public : « jardin pédagogique Georges Blanc - Maire d'Azay-sur-Cher de 1947 à 1959 »

7. Approbation des conventions de réservation de logements locatifs sociaux avec Val Touraine Habitat - résidence « Les terrasses du Cher »

Le Conseil municipal,

Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les deux projets de conventions de réservation de logements sociaux contractualisé avec Val Touraine Habitat pour l'opération des terrasses du Cher située route nationale 976 (tranches 1 et 2) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

RESSOURCES HUMAINES

8. Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un contractuel dans les conditions énoncées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 susvisée, pour occuper un emploi vacant figurant au tableau des emplois permanents.

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade à détenir pour pouvoir occuper l'emploi, défini par la délibération fixant le tableau des emplois, compte

tenu de la qualification et de l'expérience de l'agent.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondant au budget,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier .

9. Débat de l'Assemblée sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité (application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021)

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la tenue du présent débat sans que ce dernier ne donne lieu à vote.

FINANCES - MARCHES PUBLICS

10. Approbation du budget primitif - exercice 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

ADOPTE le budget primitif 2022 résumé ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement : 2 398 660,28 €	Recettes de fonctionnement : 2 398 660,28 €
Dépenses d'investissement : 757 760,57 €	Recettes d'investissement : 757 760,57 €

PRECISE que le vote du Conseil municipal s'établit au chapitre, sans vote à l'opération afin de garantir une gestion souple des crédits lors de l'exécution budgétaire.

11. Demande de subvention produit des amendes de police 2022 - aménagement d'un cheminement en circulation douce entre le lotissement des Bussardières d'Azay et le chemin des Bussardières de Véretz

Oùï l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement d'une liaison douce entre la commune d'Azay-sur-Cher et la commune de Véretz, sécurisant le cheminement des piétons et cyclistes entre le lotissement des Bussardières et le Chemin des Bussardières, avec un circuit transversal provenant du lotissement du Marchais en parallèle à la RD 976 ;

S'ENGAGE à réaliser ces travaux en 2022 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022, au taux maximal, pour ledit aménagement.

12. Versement d'un fonds de concours à la CCTEV pour l'éclairage public du site du Complexe Revaux Foucher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux d'éclairage public du Complexe Revaux Foucher et le principe de participation à hauteur de 50% du reste à charge net de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées ;

AUTORISE le paiement dudit fonds de concours à la CCTEV, au montant réel constaté sur présentation d'un état de dépenses définitif présenté par la CCTEV ;

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2022.

13. Attribution du solde de subvention de 5 000 € - classe de neige - école élémentaire - séjour de janvier 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le versement immédiat du solde de subvention de classe de neige d'un montant de 5 000 € au profit de l'école élémentaire en vue du paiement des frais sur l'exercice 2022.

INFORMATIONS GENERALES

14. Informations générales

- La commune vient de lancer une annonce pour rechercher un second médecin pour la maison de santé, la patientèle s'étant développée au cours des derniers mois.
- Une exposition sur le PLUI est actuellement visible dans le hall de la Mairie.

Fin de la séance à 21h30.

Azay-sur-Cher, le 07 janvier 2022

le Maire,
Janick ALARY